VICTOR HUGO DISAIT « POUR FERMER DES PRISONS, OUVRONS DES ÉCOLES ».
AINSI, L'ÉDUCATION N'EST-ELLE PAS LE MEILLEUR PARI SUR L'AVENIR ?

NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE,
C'EST NOUS AIDER À RELEVER CE DÉFI PAR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DE QUALITÉ.

des formations du numérique :
BAC STI 2D, Système d'Information et Numérique

des formations de l'industrie :
BAC PRO Technicien d'Usinage
BAC STI 2D, Innovation Technologique et Eco Conception
BAC STL - Physique-chimie de Laboratoire

des formations du bois :
CAP Charpente
CAP Ébéniste
BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur

des formations au métiers de la sécurité
NOUVEAU ! CAP Agent de sécurité

des formations du bâtiments et de l'énergie :
CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivités
CAP Peintre Applicateur de Revêtement
CAP Carreleur/Mosaïste
CAP Plaquiste
NOUVEAU ! BAC PRO Technicien Constructeur Bois
BAC PRO Aménagement et Finition du Bâtiment
BAC STI 2D, Architecture et Construction
BAC STI 2D, Énergie et Environnement
BTS Électrotechnique

des formations du l'hôtellerie :
CAP Agent Polyvalent de Restauration
CAP Cuisine
CAP Commercialisation et Service en Hôtel Café Restaurant

Réforme de la taxe d'apprentissage

Toutes les entreprises sont assujetties à la taxe d'apprentissage :
- 87% de la TA sont versés aux 11 OPCOs référencées par les branches en mars 2019. Ce versement est dédié aux formations en apprentissage.
- 13% de la TA sont versés directement aux établissements de formations habilités à percevoir cette taxe.

Le Lycée Polyvalent Jean Monnet est habilité à percevoir cette contribution unique. Celle-ci nous permet, entre autre chose, de développer les enseignements au regard de vos attendus professionnels, de maintenir les équipements de nos formations à niveau et de créer du lien avec le monde professionnel. Nous formons des jeunes qui un jour, seront de futurs employés ou de futurs entrepreneurs. Ils sont les acteurs de la société de demain.

Vous pouvez nous verser votre taxe directement par virement (RIB, SIRET disponibles sur demande s'adresser à l'intendance: intendance.0741476c@ac-grenoble.fr au 04.50.87.18 36)
ou
en nous envoyant un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable LPO Jean Monnet.
notre UAI : 0741476c
La taxe d'apprentissage peut être versée entre le 1 janvier et le 31 mai 2021
En retour, nous vous ferons parvenir un reçu avec le montant et la date du versement.

https://jean-monnet-annemasse.ent.auvergnerhonealpes.fr/espace-entreprises/taxe-d-apprentissage/

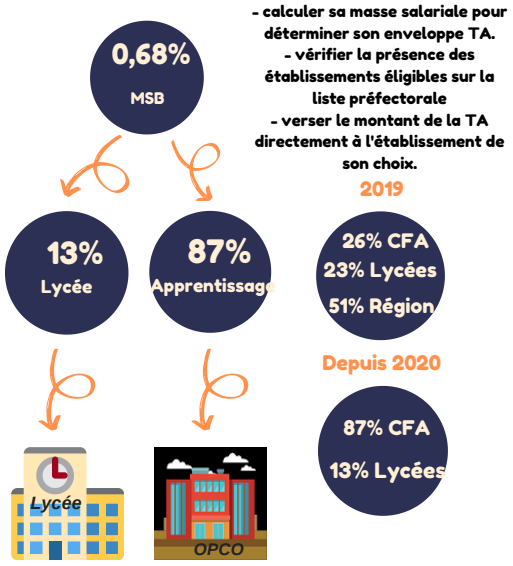

3 étapes :
- calculer sa masse salariale pour déterminer son enveloppe TA.
- vérifier la présence des établissements éligibles sur la liste préfectorale
- verser le montant de la TA directement à l'établissement de son choix.

2019
26% CFA
23% Lycées
51% Région

Depuis 2020
87% CFA
13% Lycées

"IDÉALEMENT NOUS SOMMES CE QUE NOUS PENSONS. DANS LA RÉALITÉ, NOUS SOMMES CE QUE NOUS ACCOMPLISSONS." AYRTON SENNA

Appellez-nous
04.50.92.91.75
ou
04.50.87.18.36

Ecrivez-nous
martial.rossi@ac-grenoble.fr
ou
laurence.deyris@ac-grenoble.fr

Pôle Technologique et Professionnel Jean Monnet
59 Route d'Etrembières
74100 Annemasse

Pôle Général et Technologique Jean Monnet
1 Place Maréchal de Lattre de Tassigny
74100 Annemasse

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Transfrontalier, construction durable et innovante
Auvergne-Rhône-Alpes

Le LPO est porteur du Campus des Métiers et des Qualifications Transfrontalier, Construction Durable et Innovante.

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
Hôtellerie et tourisme de montagne

Le LPO est partenaire du Campus des Métiers et des Qualifications Hôtellerie et Tourisme de Montagne